

CHAPITRE XXIX.—DÉFENSE NATIONALE*

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
SECTION 1. LA MARINE ROYALE CANADIENNE.....	1173	SECTION 4. LE CONSEIL DES RECHERCHES DE LA DÉFENSE. ..	1184
SECTION 2. L'ARMÉE CANADIENNE.	1177	SECTION 5. LE H.M.C.S. <i>Royal Roads</i> , COLLÈGE DE LA M.R.C. ET DU C.A.R.C.....	1185
SECTION 3. LE CORPS D'AVIATION ROYAL CANADIEN.....	1180		

Un exposé de la croissance et de l'expansion des forces armées du Canada depuis leur origine jusqu'à la fin de la guerre de 1939-1945 paraît aux pp. 1112-1113 de l'*Annuaire* de 1946. Depuis l'époque où les effectifs des trois armes,—marine, armée, aviation,—ont touché leur maximum, le personnel a rapidement diminué. Le rapatriement et la démobilisation des troupes canadiennes se sont achevés beaucoup plus rapidement qu'on ne l'avait prévu.

La réduction du personnel des forces armées est donnée au tableau suivant:—

<i>Effectif et date</i>	<i>Marine</i>	<i>Armée</i>	<i>Aviation</i>	<i>Totaux</i>
Effectif maximum.....	92,880	481,500	215,200	789,580
Effectif au 31 décembre 1946.....	8,481	21,473	12,846	42,800

Le ministère de la Défense nationale a récemment été consolidé sous un seul ministre et les affaires de la marine, de l'armée et de l'aviation doivent être coordonnées à tous les échelons possibles, et ce pour obtenir le maximum d'économie et d'efficacité chez les trois armes afin que le Canada dispose de forces armées qui répondent à ses besoins de défense et maintiennent le haut degré d'excellence atteint durant la guerre.

Il y a maintenant à la tête du ministère un ministre et un sous-ministre au lieu de trois; il y a aussi deux sous-ministres associés dont les responsabilités sont fondées sur les besoins de l'administration plutôt que des armes. Le quartier général des trois armes est en voie d'être transféré à un seul endroit à Ottawa.

La situation internationale, les propositions faites à la récente session des Nations Unies et les changements rapides des types d'armes comptent parmi les motifs pour lesquels il n'est pas désirable actuellement de déterminer d'une manière définitive la composition ou le caractère des futures forces armées du Canada. L'année 1947 est considérée comme une période durant laquelle les forces de la défense seront établies sur une base administrative solide, afin de pouvoir s'adapter ou se développer de manière à faire face à toutes les circonstances. L'organisation de la défense sera maintenue sur une base flexible de manière à cadrer avec tout programme de sécurité générale ou de désarmement général selon que l'exigeront les Nations Unies ou les besoins de défense du Canada.

Les forces de réserve sont un élément important de la nouvelle organisation. Beaucoup d'anciens combattants se sont enrôlés dans les corps de réserve ou auxiliaires et mettront leur formation et leur expérience à la disposition des jeunes recrues.

Section 1.—La Marine royale canadienne

L'organisation de la Marine royale canadienne a subi deux changements radicaux depuis sept ans. Lors de la déclaration de la seconde guerre mondiale, la Marine comptait six destroyers de la classe des rivières, d'un tonnage moyen de 1,500

* Révisé sous la direction de W. Gordon Mills, sous-ministre, ministère de la Défense nationale, Ottawa,